

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Commande publique 1.1 marché
publics**

**Commission d'appel d'offres :
choix des prestataires pour le
marché groupement de
commande constitué entre la
Commune et le CCAS de Saint-
Pierre-lès-Elbeuf pour les
contrats d'assurance.**

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 27

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert,
76000 Rouen, dans un délai de 2 mois
à compter de sa publication et/ou
modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-11-76

L'an deux mil vingt trois

le seize novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M.
ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme
BARRIERE – M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT –
M. LE NOE

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET à Francis GESLIN
M MIZABI à M ROGERET
M. Frédéric GESLIN à MME MALINGE
Mme DUCHEMIN à MME DUDOUET
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
Mme DUVAL à Mme VANDEL
M. JEANJEAN à Mme ESCLASSE
Mme BOSQUIER à M BIGOT
Mme FRIBOULET à M LE NOE
Mme DESANGLOIS à M BULARD

Excusés

M GOMIS
M. LEMAIRE

Mme QUOD-MAUGER est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Lors de la séance du 03 Octobre 2023, la Commission d'Appel d'Offres, a
attribué le marché concernant le groupement de commande constitué entre la
Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour
les contrats d'assurance.

Les prestations sont réparties en cinq lots :

Lot 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3 Assurance des véhicules et des risques annexes
Lot 4 Assurance de la protection juridique de la Collectivité
Lot 5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

L'estimation du besoin est de 531 750 €TTC pour 5 ans. Le début de la prestation est le 01 janvier 2024.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-1R, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Au vu de l'analyse des offres les titulaires retenus sont :

- Lot 1 : Groupama, pour un forfait annuel estimé à 31 634.40€TTC
- Lot 2 : Pnas/Areas pour un forfait annuel estimé à 9 804.51€TTC
- Lot 3 : Infructueux
- Lot 4 : Relyens/Relyens Mutual pour un forfait annuel estimé à 543.16€TTC
- Lot 5 : Pilliot-Mali pour un forfait annuel estimé à 2 089.84€TTC

Un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé pour le lot 3 qui était déclaré infructueux. La Smacl et Groupama ont été sollicités pour présenter une offre, seule la société Groupama s'est positionnée. L'offre de Groupama a été retenue pour un montant de 62 277.99€TTC par an.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en compte la décision de la commission d'appel d'offre pour le choix des prestataires du marché de groupement de commande constitué entre la Commune et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour les contrats d'assurance, et d'accepter le choix des titulaires suite à l'analyse des offres.

Vu

L'article L.2121.29 du Code général des collectivités territoriales et la délibération 2020-06-32 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant

Les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 octobre 2023, relatives au marché de contrats d'assurances de la Ville et du CCAS ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27
voix contre 0
Abstention 0

Article 1 : de prendre en compte la décision de la commission d'appel d'offre pour le choix des prestataires du marché de groupement de commande constitué entre la Commune et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour les contrats d'assurance.

Article 2 : d'accepter le choix des titulaires suite à l'analyse des offres.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023